Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260225-BUR_202602_N43-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 18 février 2026 – 14h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Jacques EDERN, Gildas BERNARD, Bernard FLOCH, Odile THUBERT-MONTAGNE, Aline CHEVAUCHER, Bernard LE PORS, Éric PENNEC, Eric GRALL et Jean-Noël EDERN lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU : DGS et Véronique GUYONVARCH : DGA.

ABSENTS EXCUSÉS : Stéphane CLOAREC – Éric LE BOUR – Jacques PONTU – Patrick GUEN - Anne BESCOND.

Date de la convocation : 12 février 2026 **Date d'affichage :** 12 février 2026	**Membres du Bureau :** En exercice : 14 Présents : 9 Votants : 9		**Présidence de séance :** Jacques EDERN **Secrétaire de séance :** Gildas BERNARD
Numéro d'ordre BUR-2026-02-N43	**Nomenclature** 7.10	**Rapporteur** Odile THUBERT-MONTAGNE	**Chef de projet :** Morgane BEAUDOUARD-CONSEIL
CHARTE DE TERRITOIRE : HAUT-LEON COMMUNAUTE – Un Bout de Bretagne Intense			
Axe : Transition Économique	**Enjeu : Dynamiser l'économie du Territoire**		**Action : Engager une dynamique - Tourisme innovant**

Objet : La Vélodyssée – Partenariat 2026-2027

Odile THUBERT-MONTAGNE, Vice-Présidente, indique que depuis 2011, la Vélodyssée est un itinéraire européen à vélo qui s'étend de Roscoff à Hendaye.
La participation financière pour la coordination et l'animation de ce produit touristique, piloté par Charentes Tourisme, est d'un montant de 2.000 euros par an pour Haut-Léon Communauté.

Après avoir pris connaissance du Projet de convention 2026-2027 Vélodyssée ;
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Tourisme du 28 janvier 2026 ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Président à signer la convention 2026-2027 pour un montant 2.000 euros par an.

Présents	**9**
Pouvoirs	**0**
Votants	**9**
Pour	**9**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Jacques EDERN

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD